Image not found or type unknown

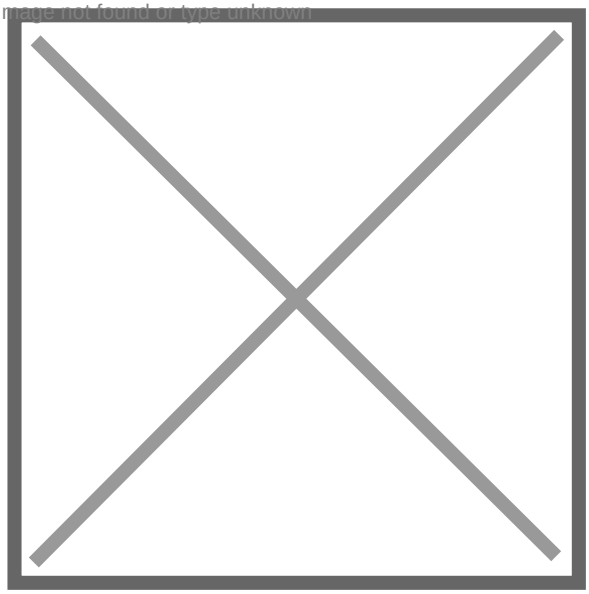

Sanction Homicide involontaire

Par **Pipops**, le **11/03/2013** à **01:02**

Bonjour j ai une question qui me tracasse voilà j ai mon ex qui a rencontrer quelqu un et cet personne lui a dit quel sortait de prison quel avait tuer une personne dans une bagarre accidentellement un mauvais coup il lui a dit qui l avais prit 2 mois de prison et du sursis voulait savoir si cet sanction était possible ou si c était des mensonges ensuite une autre question cet homme devais passer le week avec mon ex il a pas donner de nouvelle depuis vendredi soir dimanche il a envoyer un MSG via Facebook comme quoi il était en garde a vue est ce possible que la police laisse utiliser l ordinateur pour envoyer MSG?a ton le droit a plusieurs coup de fil en étant en garde a vue?peut on rester plus de 48h en garde a vue pour bagarre en sachant que la personne a eu des antécédent et quel a prit sois disant 2 mois de prison pour homicide involontaire pour bagarre merci de me renseigner

Par **citoyenalpha**, le **12/03/2013** à **04:55**

Bonjourrnrn2 mois de prison pour un homicide involontaire résultant d'une bagarre ... mouais... pourquoi pas faute de connaître les circonstances exactes.rnrnPar contre lors d'une garde à vue la personne ne peut communiquer avec son entourage. Nous ne sommes pas aux Etats Unis il n'existe pas en droit français de droit à un coup de fil.rn rnVotre ex a de drôle de fréquentation... Le coup de j'ai pas pu parce que ... très connu. Mais bon en général on n'utilise pas le prétexte de la garde à vue...enfin c'est un avis personnel. Faute de preuve : non coupable enfin présumé innocent lolrnrnRestant à votre disposition.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés